



## EDITION SPECIALE :

# Frelons asiatiques et chenilles processionnaires du chêne

## Les chenilles processionnaires du chêne bientôt de retour !

Avec l'arrivée du printemps, les chenilles processionnaires du chêne devraient bientôt refaire leur apparition, après avoir passé l'hiver sous forme d'**oeufs collés en plaques sur les branches**.

Au printemps, avant le débourrement des chênes, les oeufs éclosent, donnant naissance aux **jeunes chenilles** qui vont commencer à se nourrir sur les premières feuilles. A ce stade, elles ne sont pas urticantes. Elles se déplacent alors en procession sur l'arbre, la nuit, pour se nourrir, jusqu'à le défolier partiellement ou totalement.

Elles tissent un **nid, plaqué sur le tronc ou les branches charpentières**, dans lequel elles séjournent pendant la journée.



*Chenille processionnaire du chêne à un stade avancé (Source : André Lequet)*



*Nid de chenilles plaqué sur le tronc d'un chêne (Source : FREDON Aquitaine)*

Les chenilles vont passer par 6 stades larvaires avant de se transformer en chrysalide, puis en papillon capable de se reproduire au cours de l'été. Ce n'est qu'au cours du 3<sup>ème</sup> stade larvaire, vers la fin mai, que des poils microscopiques urticants apparaissent sur sa face dorsale, posant des **problèmes de santé publique** (réactions allergiques cutanées, respiratoires, troubles oculaires...).

## Quels moyens de lutte ?

La **pose de nichoirs à mésanges**, grandes prédatrices de chenilles, est un moyen de lutte préventive à ne pas négliger, à mettre en place **en automne-hiver**. L'INRA l'a expérimenté avec succès sur la processionnaire du pin.

Lorsque les chenilles sont au stade les plus jeunes, **en avril-mai**, il est possible de pratiquer une **lutte curative** par pulvérisation sur le feuillage d'un **produit de biocontrôle, à base de Bacille de Thuringe** (bactérie). Attention, il s'agit de produits phytosanitaires : il est donc nécessaire de respecter les précautions d'usage et de posséder le Certiphyto pour une application dans le cadre professionnel.



C'est souvent en **juin-juillet**, lorsqu'elles sont devenues urticantes, que les propriétaires et gestionnaires s'aperçoivent de sa présence. Il est alors trop tard pour effectuer un traitement. Seule possibilité : le **décrochage du nid**, en s'équipant d'équipements de protection individuelle (combinaison, masque, gants et bottes), puis sa destruction par brûlage ou trempage. Il peut être nécessaire de faire appel à un prestataire spécialisé.

Les **pièges à phéromones sexuelles** (des substances émises naturellement par l'insecte), permettent de piéger une partie des papillons mâles, mais il s'agit plus d'une méthode de surveillance qu'un réel moyen de lutte.



Piège à phéromones  
(Source : Soufflet vigne)

## Le printemps arrive, les frelons asiatiques font aussi leur retour...



Nid primaire (Source : FREDON)

A l'approche du printemps, la végétation redémarre et les températures remontent. Il n'en fallait pas plus pour que les femelles fondatrices de frelons asiatiques sortent de leur état de diapause hivernale pour bâtir leur nid primaire et y assurer le renouvellement des générations le plus souvent à proximité, dans nos jardins.

A partir du mois de mars jusqu'à juin, vous pouvez observer des **nids primaires**. Ils sont pour la plupart situés à moins de trois mètres de hauteur. D'une taille allant d'une balle de ping-pong à celle d'une mandarine, les nids sont généralement situés dans des endroits abrités de la pluie et du vent : abris de jardin, garages, pente de toit, auvent, boîte aux lettres, compteurs EDF, nichoirs à oiseaux, etc.

Le nid primaire n'est habité que par la reine, qui y pond quelques œufs. La reine nourrit régulièrement ses larves qui deviendront quelques semaines plus tard les premières ouvrières de la colonie.

**Détecter et détruire ces nids primaires, c'est diminuer le nombre de nids en saison estivale et automnale**, et par conséquent les différents impacts de cet insecte invasif. En effet, les nids primaires seront par la suite quittés au profit de nids secondaires plus volumineux, souvent en hauteur, qui permettront d'accueillir les centaines d'individus que peut contenir une colonie de frelons asiatiques.

Il est conseillé d'assurer une surveillance, dès maintenant, de votre propriété afin d'observer l'arrivée des fondatrices et de rechercher les nids primaires, surtout si vous avez eu connaissance d'un nid de frelons asiatiques l'année dernière dans un périmètre proche.



Nid secondaire (Source : FDGDON 50)



## Repérer et détruire les nids primaires, mais surtout ne pas piéger !!

**Le piégeage des femelles fondatrices au printemps est fortement déconseillé puisqu'il n'existe aujourd'hui aucun piège sélectif.** En effet, tous fonctionnent sur le même principe : un appât attirant de nombreuses espèces d'insectes combiné à un système les filtrant par leur taille (*voir document joint*).

Le muséum national d'histoire naturelle rappelle que : « Les études scientifiques concernant le piégeage de printemps contre *Vespa velutina*, ont montré que **plus de 99 % des insectes capturés concernaient d'autres espèces.** L'impact négatif des campagnes massives de piégeage sur les insectes et le bon fonctionnement des écosystèmes est probablement loin d'être négligeable ».

Les essais de la région Bordelaise avec 15 000 pièges sur 500 km<sup>2</sup> n'ont pas fait baisser le nombre de nids. Ces résultats ont été confirmés dans notre région par des tests de piégeage dans les ruchers réalisées par le GDS27 en 2019 dans le département de l'Eure.



Piège artisanal à frelon asiatique  
(source : FREDON)



Destruction d'un nid secondaire par injection de pyrèthre naturel  
(source : FDGDON 50)

A l'heure actuelle, **la destruction des colonies est la seule méthode efficace** pour limiter les populations de frelon asiatique. Les luttes collectives départementales s'appuient en priorité sur le repérage et la destruction des nids primaires.

Si vous trouvez un nid, **contactez la plateforme de lutte collective** dédiée pour chaque département de Normandie (*voir contacts page 4*).



## Le bilan Frelons asiatiques 2019 en quelques chiffres :

### Seine Maritime

**1146** nids primaires détruits

**701** nids secondaires détruits

**1613** administrés seino-marins soutenus dans le cadre du dispositif de lutte contre le frelon

asiatique.

**2200** appels sur la plateforme téléphonique dédiée et **523** mails via le site Internet

Plus d'une cinquantaine de prestataires référencés pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur :

**LA PLATEFORME DE LUTTE COLLECTIVE  
CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DE LA  
SEINE-MARITIME :**

**02 77 645 776**

<https://www.frelonasiatique76.fr/>

### Eure

**791** nids primaires détruits

**560** nids secondaires détruits

**1097** administrés eurois soutenus dans le cadre du dispositif de lutte contre le frelon

asiatique.

**1269** appels sur la plateforme téléphonique dédiée et **527** mails via le site Internet

Plus d'une cinquantaine de prestataires référencés pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur :

**LA PLATEFORME DE LUTTE COLLECTIVE  
CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DE L'EURE:**

**02 77 645 427**

<https://www.frelonasiatique27.fr/>

## Ça se passe en Normandie !

Le Conseil départemental de la Manche s'est engagé financièrement dans deux programmes de recherches développés et encadrés par M. Darrouzet, enseignant-chercheur à l'IRBI (Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte), rattaché à l'Université de Tours.

L'un des programmes a pour but de développer un dispositif de piégeage du frelon asiatique **fiable et sélectif** grâce à une phéromone d'alarme du frelon (tests effectués sur les ruchers dans la Manche et en Indre et Loire). L'autre programme permettra de mettre au point un dispositif de destruction thermique pour la destruction des nids **sans insecticide**, facile d'utilisation et sans danger pour les opérateurs.

Appliqué sur son territoire, le Département envisage de réduire l'impact des frelons asiatiques sur la biodiversité et sur l'homme, à défaut de ne pouvoir envisager son éradication.

**Retrouvez l'ensemble du communiqué de presse du Département de la Manche via le lien:**

<https://www.manche.fr/conseil-departemental/espace-presse-details.aspx?card=17120464>

